



VILLE DE
DUCLAIR

CONCOURS D'ECRITURE ET D'ILLUSTRATIONS 2026-2027

CATÉGORIE JEUNESSE (MOINS DE 18 ANS)

Thème : La Normandie

Service des Affaires culturelles
VILLE DE DUCLAIR
culture@duclair.fr | 02 35 05 95 69

RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES DU CONCOURS

Lundi 2 novembre 2026 : parution du règlement de concours d'écriture et d'illustration 2026

Lundi 15 décembre 2026 : date limite de remontée des formulaires de préinscription par mail à culture@duclair.fr

Vendredi 2 avril 2027 : date limite de dépôt des écrits ou des illustrations

Vendredi 30 avril 2027 : date limite de la tenue du jury

Samedi 29 mai 2027 : cérémonie de remise de prix

Article 1 – Présentation

Dans le cadre des célébrations du Millénaire de Guillaume le Conquérant (1027-2027), la Ville de Duclair organise l'édition 2026-2027 de son concours d'écriture et d'illustrations à destination des jeunes de moins de 18 ans.

Par cette initiative, la Ville souhaite promouvoir le goût de la lecture, encourager la pratique de l'écriture et de l'expression artistique, développer l'imagination des jeunes et favoriser la découverte du patrimoine normand. Ce concours constitue également un moyen de valoriser les productions réalisées par les élèves et les jeunes du territoire, tout en les sensibilisant à l'histoire, à la culture et aux richesses de la Normandie. Le concours se déroulera de novembre 2026 à mai 2027 et s'inscrira dans la programmation culturelle liée au Millénaire de Guillaume le Conquérant.

Le concours comprend les catégories suivantes :

- Cycle 1 (3 à 6 ans) : illustration ;
- Cycle 2 (CP, CE1 et CE2) : écriture ;
- Cycle 3 (CM1, CM2 et 6e) : écriture ;
- Cycle 4 (5e, 4e et 3e) : écriture.

Article 2 – Information aux écoles, établissements et aux enseignants concernés

Les directeurs, directrices d'établissement, enseignants et référents pédagogiques sont les interlocuteurs privilégiés de la Ville de Duclair dans le cadre de l'organisation du concours.

Ils veilleront à informer les élèves et leurs familles des modalités de participation, à accompagner les jeunes dans leur démarche de création et à garantir le respect du présent règlement.

Ils s'assureront notamment que les productions transmises respectent les conditions de participation fixées par le concours et qu'elles constituent bien des créations originales réalisées par les élèves ou les groupes d'élèves concernés.

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert aux élèves scolarisés dans les établissements de Duclair et d'Hénouville ainsi qu'aux jeunes résidant sur le territoire, dans le cadre d'une participation individuelle en candidat libre.

Les productions peuvent être réalisées de manière individuelle ou collective. Une classe entière, un groupe d'élèves ou un élève seul peut ainsi présenter un projet dans sa catégorie d'âge.

Chaque participant ou groupe de participants ne pourra présenter qu'une seule production.

Les œuvres présentées devront être inédites, originales et n'avoir jamais fait l'objet d'une publication commerciale ou d'une récompense dans le cadre d'un autre concours. Toute utilisation partielle d'une œuvre préexistante devra être expressément mentionnée et respecter les règles relatives à la propriété intellectuelle.

3.1 – Conditions de réalisation des travaux

Les travaux pourront être réalisés dans des cadres variés : enseignements disciplinaires, projets interdisciplinaires, ateliers d'écriture, ateliers artistiques, temps périscolaires, accueils de loisirs ou démarches personnelles.

Les établissements scolaires pourront mobiliser une classe entière ou un groupe d'élèves appartenant à une même catégorie. Les candidatures collectives associant plusieurs classes seront admises dès lors que les élèves relèvent du même cycle de participation.

Les enseignants et référents accompagneront les jeunes dans leur projet tout en veillant à préserver l'authenticité de leur démarche créative.

3.2 – Contraintes formelles dans la réalisation des travaux

Pour cette édition 2026-2027, le thème imposé est : « **LA NORMANDIE** »

À travers cette thématique, les participants sont invités à explorer les multiples facettes de la Normandie, réelle ou imaginaire.

Les productions pourront notamment évoquer :

- Guillaume le Conquérant et son héritage ;
- les Vikings et l'histoire du duché de Normandie ;

- les paysages normands ;
- la Seine et ses méandres ;
- les villages, villes et monuments emblématiques ;
- les traditions et savoir-faire locaux ;
- les légendes normandes ;
- les personnages historiques ;
- la Normandie d'hier, d'aujourd'hui ou de demain.

Les candidats sont libres d'aborder cette thématique sous la forme d'un récit historique, d'une aventure fictive, d'un conte, d'une nouvelle, d'un texte poétique ou de toute autre forme de création littéraire ou artistique.

Contraintes d'écriture

La Ville de Duclair n'impose pas de forme littéraire particulière mais fixe les règles suivantes :

- le texte devra être rédigé en langue française ;
- il devra comporter un titre ;
- il devra respecter la thématique de l'édition ;
- il devra constituer une création originale.

La longueur maximale des textes est fixée à **10 000 signes espaces compris**, soit environ cinq pages dactylographiées.

Pour les textes manuscrits, la limite est fixée à **trois pages au format A4**.

Les pages devront être numérotées.

Présentation des textes

Pour les textes dactylographiés :

- format A4 (21 cm x 29,7 cm) ;
- police Times New Roman ;
- taille 12 ;
- document transmis au format Word ou PDF.

Les pages devront être numérotées.

Contraintes relatives aux illustrations

Les illustrations devront être réalisées sur support papier au format :

- A4 (21 cm x 29,7 cm) ;
- ou A3 (29,7 cm x 42 cm).

Toutes les techniques artistiques sont autorisées : dessin, peinture, collage, techniques mixtes ou numériques imprimées.

Pour des raisons de lisibilité et d'équité entre les candidats, une seule illustration sera acceptée par participant ou groupe de participants.

Un accusé de réception sera transmis à chaque candidat ou établissement ayant déposé un dossier complet.

Article 4 – Candidature et autorisation(s) à concourir

La candidature doit comporter :

- Un formulaire d'inscription mentionnant :
 - Le rappel du titre du texte ou de l'illustration
 - Le nom et prénom des participants, le nom de l'établissement scolaire, la catégorie (Cycle 1, 2, 3 ou 4), le nom de l'enseignant référent, le numéro de téléphone du référent et une adresse e-mail.
- L'attestation dans laquelle l'établissement :
 - Confirme avoir pris connaissance du règlement de concours

- S'engage pour la durée totale du concours
- Autorise la Ville de Duclair à lire le texte et publier ce dernier ou l'illustration sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écriture et d'illustration.

• **Pour les candidats mineurs** : l'autorisation parentale, datée et signée autorisant le candidat mineur à participer au concours d'écriture

L'ensemble de ces documents figure en annexes du présent règlement (pages 5 et 6).

Article 5 – Envoi des productions candidatures

Les établissements adressent leur projet directement par courriel à l'adresse suivante : culture@duclair.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

MAIRIE DE DUCLAIR
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
76480 DUCLAIR

La date limite est fixée **au vendredi 2 avril 2027**.

Article 6 – Sélection et lauréat

Le jury se réunira au plus tard **le vendredi 30 avril 2027**. Ce jury, auquel peuvent participer des représentants des élèves, parents d'élèves, enseignants... doit sélectionner les meilleurs travaux de chaque catégorie (Cycle 1 ; Cycle 2, Cycle 3 et Cycle 4)

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Article 7 – Remise des prix

La cérémonie officielle de remise des prix se déroulera le **samedi 29 mai 2027**, dans le cadre du Festival des Canardises.

Les lauréats seront invités à recevoir leur récompense en présence des élus de la Ville, des partenaires du concours, des membres du jury et du public.

Des diplômes et divers lots culturels pourront être attribués aux gagnants de chaque catégorie.

La Ville se réserve la possibilité d'attribuer des mentions spéciales ou des prix du jury lorsque la qualité des productions le justifie.

Article 8 – Valorisation des travaux

Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur les œuvres présentées dans le cadre du concours.

Toutefois, par leur participation, les auteurs ou leurs représentants légaux autorisent gratuitement la Ville de Duclair à reproduire, représenter, publier, exposer, diffuser ou lire publiquement tout ou partie des œuvres transmises dans le cadre exclusif de la promotion du concours, des actions culturelles municipales, du Festival des Canardises et des manifestations organisées à l'occasion du Millénaire de Guillaume le Conquérant.

Cette autorisation est accordée à titre non exclusif pour une durée de cinq ans à compter de la proclamation des résultats.

Les œuvres lauréates pourront notamment être valorisées sous forme :

- de lectures publiques ;
- d'expositions ;
- de publications numériques ;

- de recueils imprimés ;
- de supports pédagogiques ou de communication.

La Ville de Duclair s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de toute utilisation de son œuvre, sauf demande contraire de celui-ci ou de son représentant légal.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Ville de Duclair se réserve le droit de modifier certaines dispositions du concours ou d'en annuler l'organisation en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Contact :

Frédérique MARET

Responsable du service des Affaires culturelles

Tel : 02.35.05.95.65

Mail : culture@duclair.fr

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

- ☐ Participant(e)
- ☐ Enseignant(e) référent(e)
- ☐ Représentant légal
- ☐ Chef d'établissement

agissant pour le compte de :

Nom du participant ou du groupe :

.....

Établissement scolaire (le cas échéant) :

.....

certifie avoir pris connaissance du règlement du Concours d'écriture et d'illustrations 2026-2027 organisé par la Ville de Duclair.

Je déclare en accepter l'ensemble des dispositions et m'engage à les respecter tout au long du déroulement du concours.

Je certifie également que l'œuvre présentée est une création originale et qu'elle respecte les dispositions relatives à la propriété intellectuelle figurant dans le règlement.

Fait à :

Le : / / 202....

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé »

Signature

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

agissant en qualité de :

☐ Père

☐ Mère

☐ Tuteur légal

autorise :

Nom et prénom du mineur :

.....

Date de naissance : / /

à participer au **Concours d'écriture et d'illustrations 2026-2027**, organisé par la Ville de Duclair dans le cadre du Millénaire de Guillaume le Conquérant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les dispositions.

J'autorise également la Ville de Duclair à reproduire, représenter, publier, exposer et diffuser l'œuvre réalisée par mon enfant dans les conditions prévues à l'article relatif à la valorisation des œuvres et à la propriété intellectuelle.

Je certifie que la participation de mon enfant est effectuée avec mon accord et sous ma responsabilité.

Fait à :

Le : / / 202....

Signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite :

« Bon pour autorisation »

Signature